Informations de base	
2023/2133(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2022: Budget général de l'UE - Cour des comptes **Subject** 8.70.03.12 Decharge 2022	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	FLANAGAN Luke Ming (The Left)	26/05/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive MARINESCU Marian-Jean (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) CHASTEL Olivier (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
07/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0074/2024	Résumé
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0231/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2133(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12811

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE753.481	14/12/2023	
Amendements déposés en commission		PE758.200	31/01/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0074/2024	07/03/2024	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0231/2024	11/04/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06179/2024	12/03/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2023)0391	28/06/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0060/2023 JO C 000 04.10.2023, p. 0000	04/10/2023	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2024/2237
JO OJ L 10.10.2024 Résumé

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Cour des comptes

2023/2133(DEC) - 07/03/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Luke Ming FLANAGAN (The Left, IE) sur la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section V - Cour des comptes.

La commission compétente a invité le Parlement européen à **donner décharge** au Secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2022.

Gestion budgétaire et financière

Le rapport note que le budget global de la Cour pour 2022 s'élevait à **162.141.175 EUR**, soit une augmentation de 5,5% par rapport aux 153.721.727 EUR de 2021. Cette augmentation est principalement due à des ajustements salariaux et à 20 nouveaux postes temporaires liés à NextGenerationEU. En 2022, 90% des crédits étaient destinés à ses membres et à son personnel, tandis que 10% étaient consacrés aux bâtiments, à l'équipement et aux dépenses diverses. Le rapport rappelle en outre qu'il importe de veiller à ce que la Cour dispose d'effectifs suffisants pour s'acquitter convenablement de son mandat ainsi que des nouvelles tâches liées à l'entrée en vigueur de nouveaux instruments de financement, tels que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

Le taux d'exécution budgétaire pour 2022 était de **98,5%**, soit une légère augmentation par rapport aux deux années précédentes.

En outre, le budget de la mission générale de la Cour est passé de 2.988.000 EUR en 2021 à 2.452.000 EUR en 2022, ce qui équivaut à une réduction de 18%, résultant du maintien des restrictions de voyage au début de 2022 et des changements dans les méthodes de travail avec un plus grand nombre de réunions à distance.

Le rapport note que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a créé de diverses manières des pressions budgétaires pour la Cour, notamment en raison de la hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, ainsi que de la forte augmentation des coûts de l'électricité et du chauffage.

Gestion interne, performance et contrôle interne

2022 a été la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de la Cour et, à la fin de 2022, sur 29 mesures stratégiques, 18 avaient été entièrement mises en œuvre, ou le cadre de la mesure avait été établi et d'autres actions étaient en cours, tandis que 11 mesures étaient en cours ou récurrentes. La Cour a présenté 7 rapports annuels, 8 avis, 28 rapports spéciaux et 1 document d'analyse, ce qui est très similaire au nombre de rapports, d'avis, de rapports spéciaux et d'examens présentés en 2020 et 2021.

Le rapport encourage la Cour à renforcer sa contribution à la lutte contre la fraude dans le budget de l'Union. Il invite la Cour à travailler à l'identification des exigences nécessaires à la collecte, au traitement et au stockage des données nécessaires à un audit facile et interopérable de l'utilisation des fonds publics par les États membres.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Fin 2022, la Cour comptait 921 membres du personnel, soit une légère augmentation par rapport aux 917 membres du personnel fin 2021 et aux 910 membres du personnel fin 2020. La répartition globale par sexe à la fin de 2022 était de 434 hommes, soit 47,1%, et de 487 femmes, soit 52,9%.

Les députés ont regretté qu'au fil des ans, le Conseil ait procédé à plusieurs reprises à la nomination de membres de la Cour, bien que ces nominations aient été rejetées par le Parlement.

Cadre éthique et transparence

Le rapport salue le code de conduite révisé à partir de mai 2022 pour les membres et anciens membres de la Cour, suite à la recommandation du Parlement, établissant notamment l'obligation pour les membres de résider là où se trouve la Cour.

Le Parlement reste d'avis que les informations sur les missions des membres de la Cour devraient être publiées pendant toute la durée de leur mandat et que les membres ne devraient pas avoir de liens politiques formalisés, y compris des fonctions honorifiques au sein de partis ou d'organisations politiques.

Les députés se sont félicités que la Cour se soit engagée, ces dernières années, dans un processus de mise à jour de son cadre éthique.

Soulignant qu'il n'existe pas de stratégie anti-fraude à l'échelle de la Cour, les députés ont encouragé la Cour à se pencher sur cette question en priorité. Ils continuent également à rejeter l'évaluation et la décision de la Cour de ne pas adhérer au registre de transparence de l'UE et ont réitéré leur appel pressant à la Cour pour qu'elle y adhère.

Les députés ont réitéré leur satisfaction quant au fait qu'en 2022, la Cour a établi un registre de présence des membres de la Cour aux réunions, à la suite des demandes réitérées du Parlement à cet égard.

Bâtiments

Le rapport note que la Cour a effectué d'importants travaux de rénovation du bâtiment K2 au cours de l'année 2022, qui ont été achevés au début de l'année 2023. Ces travaux comprenaient la rénovation de quatre étages afin de fournir un lieu de travail moderne, apprécié par les membres du personnel et plus respectueux de l'environnement.

Coopération interinstitutionnelle

Les députés ont pris note de l'accord tripartite conclu entre la Cour, la Commission et la Banque européenne d'investissement en novembre 2021, qui a permis de clarifier et de rationaliser certains processus et d'améliorer l'accès de la Cour aux informations relatives aux opérations financées ou garanties par le budget de l'Union. Il est suggéré que le Parlement soit chargé d'octroyer la décharge à la BEI afin de renforcer la légitimité démocratique de cette importante institution de l'Union et, partant, d'améliorer la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance des ressources financières et humaines.

Le renforcement de la coopération avec l'OLAF, le Parquet européen, le CEPD et le Médiateur européen a été salué.

Communication

Enfin, les députés se sont félicités que la Cour ait adopté une nouvelle stratégie de communication en janvier 2022, qui place le grand public au centre de ses préoccupations, et qu'elle ait mis à jour son site web en 2023 afin d'offrir une meilleure expérience aux utilisateurs. Elle a également créé un portail qui peut rendre les données relatives aux audits plus accessibles à un large public, y compris les étudiants, les universitaires et le grand public.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Cour des comptes

2023/2133(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 578 voix pour, 19 contre et 1 abstention, de **donner décharge** au secrétaire général de la Cour des comptes sur l' exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2022.

Dans sa résolution adoptée par 583 voix pour, 10 contre et 8 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes:

Gestion budgétaire et financière

Le budget global de la Cour pour 2022 s'élevait à **162.141.175 EUR**, soit une augmentation de 5,5% par rapport aux 153.721.727 EUR de 2021. Cette augmentation est principalement due à des ajustements salariaux et à 20 nouveaux postes temporaires liés à NextGenerationEU. En 2022, 90% des crédits étaient destinés à ses membres et à son personnel, tandis que 10% étaient consacrés aux bâtiments, à l'équipement et aux dépenses diverses. Les députés rappellent en outre qu'il importe de veiller à ce que la Cour dispose d'effectifs suffisants pour s'acquitter convenablement de son mandat ainsi que des nouvelles tâches liées à l'entrée en vigueur de nouveaux instruments de financement, tels que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

Le taux d'exécution budgétaire pour 2022 était de **98,5%**, soit une légère augmentation par rapport aux deux années précédentes.

En outre, le budget général des missions de la Cour est passé de 2.988.000 EUR en 2021 à 2.452.000 EUR en 2022, ce qui équivaut à une réduction de 18%, résultant du maintien des restrictions de voyage au début de 2022 et des changements dans les méthodes de travail avec un plus grand nombre de réunions à distance.

La résolution note que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a créé de diverses manières des pressions budgétaires pour la Cour, notamment en raison de la hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, ainsi que de la forte augmentation des coûts de l'électricité et du chauffage.

Gestion interne, performance et contrôle interne

2022 a été la deuxième année de mise en œuvre de la stratégie 2021-2025 de la Cour et, à la fin de 2022, sur 29 mesures stratégiques, 18 avaient été entièrement mises en œuvre, ou le cadre de la mesure avait été établi et d'autres actions étaient en cours, tandis que 11 mesures étaient en cours ou récurrentes. La Cour a présenté 7 rapports annuels, 8 avis, 28 rapports spéciaux et 1 document d'analyse, ce qui est très similaire au nombre de rapports, d'avis, de rapports spéciaux et d'examens présentés en 2020 et 2021.

Les députés se félicitent que la Cour ait axé ses travaux d'audit sur les défis européens actuels, comme en témoigne l'élaboration très rapide de l'avis 3 /2023 sur la facilité pour l'Ukraine. Ils sont toutefois préoccupés par le fait que, pour les travaux d'audit relatifs à la facilité pour la reprise et la résilience, la Cour n'ait toujours pas pleinement accès au nouvel outil de communication d'informations sur la facilité pour la reprise et la résilience baptisé «FENIX».

La résolution encourage la Cour à renforcer sa contribution à la lutte contre la fraude dans le budget de l'Union. Elle invite la Cour à travailler à l'identification des exigences nécessaires à la collecte, au traitement et au stockage des données nécessaires à un audit facile et interopérable de l'utilisation des fonds publics par les États membres.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Fin 2022, la Cour comptait 921 membres du personnel, soit une légère augmentation par rapport aux 917 membres du personnel fin 2021 et aux 910 membres du personnel fin 2020. La répartition globale par sexe à la fin de 2022 était de 434 hommes, soit 47,1%, et de 487 femmes, soit 52,9%. Les députés ont invité la Cour à poursuivre ses efforts visant à promouvoir l'équilibre hommes-femmes au sein de l'encadrement intermédiaire et supérieur.

Les députés ont regretté qu'au fil des ans, le Conseil ait procédé à plusieurs reprises à la nomination de membres de la Cour, bien que ces nominations aient été rejetées par le Parlement. Ils ont insisté sur le fait que le Parlement devrait avoir un rôle contraignant dans l'évaluation de l' adéquation des candidats pour la Cour.

Conscient qu'il est difficile d'attirer du personnel pour travailler à Luxembourg, le Parlement a encouragé la Cour à collaborer avec les autres institutions basées à Luxembourg au sein du groupe interinstitutionnel de haut niveau sur le renforcement de l'attractivité de Luxembourg pour les membres du personnel.

Cadre éthique et transparence

Les députés ont souligné le rôle et l'importance de la Cour en tant qu'auditeur externe indépendant de l'Union et gardienne des finances de celle-ci, ce qui exige de la Cour qu'elle respecte les normes les plus élevées possibles et montre l'exemple afin d'inspirer confiance et d'être crédible. Ils ont salué la révision, en mai 2022, à la suite de la recommandation du Parlement, du code de conduite des membres et des anciens membres de la Cour, qui établit, entre autres, l'obligation pour les membres de résider là où la Cour a son siège, limite les possibilités de participation des membres à la vie politique, réglemente les relations contractuelles entre les membres et les agents de la Cour et prévoit l'obligation pour les membres de présenter une déclaration d'intérêts annuelle.

Le Parlement est d'avis que les informations sur les missions des membres de la Cour devraient être publiées pendant toute la durée de leur mandat et que les membres ne devraient pas avoir de liens politiques formalisés, y compris des fonctions honorifiques au sein de partis ou d'organisations politiques.

Les députés se sont félicités que la Cour se soit engagée, ces dernières années, dans un processus de mise à jour de son cadre éthique.

Soulignant qu'il n'existe pas de stratégie anti-fraude à l'échelle de la Cour, les députés ont encouragé la Cour à se pencher sur cette question en priorité. Ils continuent également à rejeter l'évaluation et la décision de la Cour de ne pas adhérer au registre de transparence de l'UE et ont réitéré leur appel pressant à la Cour pour qu'elle y adhère.

Bâtiments, environnement

La résolution note que la Cour a effectué d'importants travaux de rénovation du bâtiment K2 au cours de l'année 2022, qui ont été achevés au début de l'année 2023. Ces travaux comprenaient la rénovation de quatre étages afin de fournir un lieu de travail moderne, apprécié par les membres du personnel et plus respectueux de l'environnement.

Le Parlement constate que la Cour a obtenu des résultats impressionnants dans plusieurs domaines en ce qui concerne la réduction de sa consommation générale depuis 2014, la consommation d'électricité ayant été réduite de 34,5%, le chauffage de 22,2%, la consommation de papier de 83,5%, la consommation d'eau de 45,3%, les émissions de gaz à effet de serre de 29,5% et les déchets de 33,7%. Il a encouragé la Cour à poursuivre ses efforts pour réduire encore sa consommation.

Coopération interinstitutionnelle

Les députés ont pris note de l'accord tripartite conclu entre la Cour, la Commission et la Banque européenne d'investissement en novembre 2021, qui a permis de clarifier et de rationaliser certains processus et d'améliorer l'accès de la Cour aux informations relatives aux opérations financées ou garanties par le budget de l'Union. Il est suggéré que le Parlement soit chargé d'octroyer la décharge à la BEI afin de renforcer la légitimité démocratique de cette importante institution de l'Union et, partant, d'améliorer la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance des ressources financières et humaines.

Le renforcement de la coopération avec l'OLAF, le Parquet européen, le CEPD et le Médiateur européen a été salué.

Communication

Enfin, les députés se sont félicités que la Cour ait adopté une nouvelle stratégie de communication en janvier 2022, qui place le grand public au centre de ses préoccupations, et qu'elle ait mis à jour son site web en 2023 afin d'offrir une meilleure expérience aux utilisateurs. Elle a également créé un portail qui peut rendre les données relatives aux audits plus accessibles à un large public, y compris les étudiants, les universitaires et le grand public.

Décharge 2022: Budget général de l'UE - Cour des comptes

2023/2133(DEC) - 10/10/2024 - Acte final

OBJECTIF : donner décharge à la Cour des comptes pour l’exercice 2022.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2024/2237 du Parlement européen concernant la décharge sur l’exécution du budget général de l’Union européenne pour l’exercice 2022, section V - Cour des comptes.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de donner décharge au Secrétaire général de la Cour des comptes sur l’exécution du budget de la Cour des comptes pour l’exercice 2022.

Cette décision est conforme à la résolution du Parlement européen adoptée le 11 avril 2024 et comprend une série d’observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se référer au résumé de l’avis du 11 avril 2024).

Dans cette résolution, le Parlement a noté que le budget global de la Cour pour 2022 s'élevait à **162.141.175 EUR**, soit une augmentation de 5,5% par rapport aux 153.721.727 EUR de 2021. Cette augmentation est principalement due aux ajustements salariaux et à 20 nouveaux postes temporaires liés à NextGenerationEU. En 2022, 90% des crédits étaient destinés à ses membres et à son personnel, tandis que 10% étaient destinés aux bâtiments, aux équipements et aux dépenses diverses. Les députés ont réitéré l'importance de veiller à ce que la Cour soit dotée d'un personnel adéquat afin de remplir correctement son mandat ainsi que les nouvelles tâches liées à l'entrée en vigueur de nouveaux instruments de financement, tels que la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

Le taux d’exécution budgétaire pour 2022 s’est établi à 98,5%, en légère hausse par rapport aux deux années précédentes.

En outre, le budget des missions générales de la Cour a diminué, passant de 2.988.000 EUR en 2021 à 2.452.000 EUR en 2022, soit une réduction de 18%, ce qui résulte de la poursuite des restrictions de voyage au début de 2022 et de changements dans les méthodes de travail avec un plus grand nombre de réunions à distance.

La résolution a également noté que la guerre d’agression de la Russie contre l’Ukraine a créé des pressions budgétaires pour la Cour de diverses manières, notamment par l’augmentation de l’inflation et des ajustements salariaux, ainsi que par une forte augmentation des coûts d’électricité et de chauffage.